

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 216 /MPMB/DGD/DU 14 JUIL 2014

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Dédouanement aux bureaux frontières

Réf : Note de service n°160/MPMB/DGD/du 30 mai 2014

J'ai l'honneur de rappeler à l'ensemble du service et des usagers qu'aux termes de la note de service visée en référence, les mesures exceptionnelles de dédouanement aux frontières arrêtées pour la première période (29 mai-02 juillet 2014) auraient dû prendre fin depuis le 02 juillet 2014.

Toutefois, pour tenir compte des difficultés observées au début de l'opération, elles ont été poursuivies de fait, jusqu'au 14 juillet 2014.

La seconde période commence en conséquence le 15 juillet 2014 pour prendre fin le 14 septembre 2014.

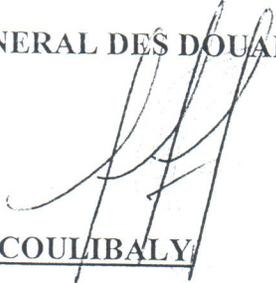
Pour cette seconde phase, le dédouanement se fera comme suit :

- **Bureaux des douanes retenus :**
NOE-NIABLE-TAKIKRO-SIPILOU-POGO OUANGOLODOUGOU
- **Documents exigibles:**
 - La facture commerciale détaillée
 - La liste de colisage
 - La copie de déclaration de transit
 - La lettre de voiture
- **Les déclarations :** elles seront exclusivement levées par les commissionnaires en douane agréés à l'exception des bagages accompagnés qui continueront de faire l'objet de déclarations simplifiées.
- **L'évaluation des marchandises importées :** elle sera faite par les services de la DARRV pour les marchandises dont la valeur FOB est inférieure ou égale à 1 000 000 de francs et par la société WEBB

FONTAINE, pour les marchandises dont la valeur fob est supérieure à 1 000 000 de francs.

L'Inspecteur Général des Douanes, le Directeur de l'Analyse du Disque, du Renseignement et de la Valeur et les Directeurs des Services Extérieurs d'Abidjan et de Yamoussoukro, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES


Col-Major Issa COULIBALY

Ampliations :

- MPMB/CAB
- FENACCI
- FEDERMAR
- GEPEX
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES
- CGECI
- FNISCI
- WEBB FONTAINE
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANÇAISE
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LIBANAISE
- OIC
- TOUTES DIRECTIONS DOUANES.